

Arrêté ministériel - Enregistrement d'armoiries

A.M. 30-03-2022

M.B. 29-08-2022

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 30 mars 2022 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

156. M. PIEDBOEUF Robert, né à Likasi (Congo) le 10 décembre 1936 : écartelé au 1 et 4 d'argent à l'arbre terrassé de sinople ; au 2 et 3 d'or à trois roses de gueules boutonnées du champ. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent.

Cimier : l'arbre de l'écu.

Devise : ANIMI INGENIO, ANIMI JUSTITIA en lettres de gueules sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même, ses descendants porteurs du nom ainsi que pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple Charles PIEDBOEUF (1901-1975) et Ines YSEBRANT de LENDONCK (1906-1986).

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature.

